



*Ville de  
Miramont  
de Guyenne*

## **COMPTE RENDU**

----

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire  
du lundi 30 mars 2009**

# DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

---

## ARRONDISSEMENT DE MARMANDE

---

### VILLE DE MIRAMONT-DE-GUYENNE

---

SEANCE DU 30 MARS 2009

---

L'an deux mil neuf, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Alain JORDANA, Maire, en séance ordinaire sur convocation régulièrement faite le vingt-trois mars deux mil neuf.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Roger PERON – Joseph SALVI – Marie-Thérèse FAUCHIER-REYNAL – Jean-Noël VACQUÉ

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Chantal PIAZZETTA – Valérie BAUDET - Jacques FRESCHI – Claude ROUSSILLE - Alphonse MENEGHELLO – Jean-Louis ROULAND – Jean LEROUX – Nora GALLO – Isabelle PALARD – Amar MAZOUNI – Michelle Maryse BION – Jocelyne COMBLON – Marie-Rose MAILLE.

**Étaient excusés ou absents** :

Mme GROSSIAS qui avait donné procuration à M. PERON

Catherine AUGEY, absente

Yves LAURENDEAU qui avait donné procuration à M. JORDANA

Christian BETIS, absent

Thierry JOUSSEINS qui avait donné procuration à M. SALVI

---

Il est passé directement à l'ordre du jour de la séance qui est le suivant :

- Débat d'orientation budgétaire (budget principal et budgets annexes)
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la salle Gambetta
- Fixation de durée pour la régie des spectacles
- Fixation de durée d'amortissement

Au titre des **questions diverses**, le Conseil Municipal a accepté de traiter le point suivant :

- Création d'une commission municipale en charge des problèmes de sécurisation et d'aménagement de la D933 – rue Alfred-Court.

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente les grandes orientations budgétaires 2009 pour la Commune ainsi que pour les services Assainissement, lotissement du Ray et Complexe touristique.

Il indique tout d'abord que c'est au moyen du budget que le conseil municipal concrétise ses engagements pris et qu'il entend réaliser progressivement au cours de son mandat. La commission des finances principalement, mais aussi les différents commissions comme celles des travaux, de la culture, des sports, ou encore la commission chargée du projet de la Maison médicale pluridisciplinaire, ont apporté leur concours pour définir les actions à entreprendre, mais aussi pour définir les priorités qui pourraient être contenues dans le budget 2009. Cette mise en œuvre nécessite de déterminer en effet les ressources disponibles afin de mesurer notre marge de manœuvre.

La commission des finances s'est attachée à examiner dans un premier temps le projet de section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, afin de déterminer quelle somme pouvait être dégagée pour financer la section d'investissement.

Le projet de section d'investissement traduit, dans ces limites, les actions qui seront entreprises en 2009. Faire en sorte que les services rendus aux Miramontais soient toujours de meilleure qualité se traduit par une continuité dans l'amélioration des établissements scolaires ou des équipements collectifs notamment sportifs. Nous voulons une cité plus conviviale, la réalisation des derniers travaux de la salle Gambetta y contribuera, nous voulons une ville plus propre, la réalisation d'un pigeonnier sera un effort de plus pour résoudre la difficile maîtrise du développement de la population des pigeons. Le soutien des associations sera poursuivi. Le projet de développement d'une Maison médicale pluridisciplinaire, afin d'assurer pour l'avenir, un service de soins de qualité à la population, commence à voir le jour par les premières inscriptions budgétaires.

Ce sont les objectifs que nous poursuivons au travers de la liste des travaux qui est proposée.

|                              |
|------------------------------|
| La section de fonctionnement |
|------------------------------|

Les grandes lignes en sont les suivantes :

### **En dépenses :**

Chapitre 011 - Les charges à caractère général s'élèveront à environ 810 000 € (hors travaux en régie) contre 913 000 € prévus en 2008 et 862 301 € réalisés. Si l'on fait abstraction du transfert au chapitre 012 – charges de personnel – de la prime d'assurances concernant la couverture des risques statutaires pour un montant de 51500 € - on constate une stabilisation de ce poste de dépenses

Chapitre 012 - Les charges de personnel sont prévues pour un montant de l'ordre de 1 943 500 € auquel s'ajoute la prime d'assurance mentionnée ci-dessus soit un total de 1 995 000 €. Le crédit prévu en 2008 était de 1 987 000 €, il a été consommé à hauteur de 1 931 972 €. La réduction de ce poste, en terme de prévisions comparables, est de 2.18 %.

Il est à noter que par ailleurs, la commune percevra divers remboursements sur salaire (Gras Savoye, sécurité sociale, CNASEA) pour un montant prévu de 108 500 €.

Chapitre 65 - Les autres dépenses de gestion courantes sont prévues pour un montant de 505 000 € contre 568 000 € en 2008 et 519 513 € réalisés soit en terme de prévision une baisse de 11 %.

Pour ce qui est des subventions aux associations, il est proposé dans l'attente de l'examen individualisé des dossiers de demandes de subvention déposés par les associations, d'ouvrir un crédit global de 200 000 €.

Chapitre 66 - Les charges financières s'élèveront à 154 140 € contre 164 800 € prévus en 2008 et 163 740 € réalisés soit un baisse sur prévision de 6.50 % due essentiellement au fait qu'il n'y pas eu d'emprunt contracté en 2008.

|   |
|---|
| <p>Le total des dépenses réelles de fonctionnement prévues pour 2009 s'établit aux environs de 3 466 000 € contre 3 636 000 € prévus en budget primitif 2008 et 3 530 000 € réalisés soit un réduction en terme de prévisions de 4.67 %</p> |
|---|

### **En recettes :**

Chapitre 013 - Il a déjà été indiqué en évoquant les charges de personnel que les atténuations de charges (remboursements de salaires) sont prévues pour 108 500 €. En 2008, il était prévu 80 000 € au budget primitif, il a été encaissé 113 656 €. Il y avait toutefois dans ce montant un remboursement portant sur une durée exceptionnelle qui ne se renouvellera pas en 2009.

Chapitre 70 - Les produits des services et du domaine sont prévus pour 295 300 € (287 850 € prévus en 2008 et 314 297 € réalisés) Là aussi il y avait des versements rétroactifs qui ne se reproduiront pas en 2009 (redevance due par France Télécom pour occupation du domaine public).

### Chapitre 73 - Les impôts et taxes :

Dans ce chapitre, l'article le plus important est le 7311 « contribution directes ». Le produit "assuré" à la Commune, si elle se borne à appliquer aux bases de 2009 des taux identiques aux taux de 2008, sera de 1 625 272 € (contre 1 544 524 € notifié en 2008 et 1 563 011 € encaissés) soit une progression de 3.98 % due pour partie à une actualisation des bases et pour l'autre partie à une augmentation de la matière imposable.

Le trésorier a demandé à ce que la dotation de solidarité communautaire soit désormais comptabilisée au chapitre 73. Cette dotation s'est élevée à 230 398 € en 2008, elle est ramenée à 130 000 € en 2009. Cette baisse importante est due à la forte montée en puissance

de certaines compétences de la Communauté notamment dans le domaine de l'environnement et des déchets, et par la nouvelle compétence « Centre de Loisirs » qu'elle devrait assumer dans le courant de l'exercice. Le financement de ces compétences réduit l'écart entre l'effort fiscal des contribuables Miramontais en faveur de la Communauté et les dépenses assumées par celle-ci pour la Commune. (Il est à noter qu'en raison du transfert de la compétence « centre de loisirs », la prévision de subvention au centre de Loisirs a été fortement minorée, ce qui explique en grande partie la baisse du crédit global prévue pour les subventions aux associations).

Le crédit total qu'il est proposé d'inscrire au chapitre 73 s'élève à 1 787 752 € (1 815 849 € encaissés en 2008).

Chapitre 74 - Les dotations, subventions et participations. Elles sont prévues pour un montant de 1 296 800 € contre 1 353 689 € prévus et 1343 528 € réalisés en 2008.

La baisse provient d'une diminution généralisée des dotations de l'État.

- dotation forfaitaire : 675 359 € au lieu de 692 430 € en 2008 soit 4.35 % de baisse
- dotation de solidarité rurale : 143 724 € contre 147 704 € en 2008 soit 2.76 % de baisse
- dotation nationale de péréquation : son montant 2009 n'est pas encore connu- Il a pour le moment été inscrit un montant identique à celui de 2008.

Au produit fiscal comptabilisé au chapitre 73 précédant, s'ajouteront les diverses compensations versées par l'État : 245 860 € contre 271 050 € en 2008 soit une diminution de 9.30 %.

En détail, ces allocations compensatrices servies par l'État en contrepartie des mesures d'exonérations sont les suivantes :

|                             |                         |                           |
|-----------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Taxe d'habitation :         | 121 081 €               | (2008 : 120 533 €)        |
| Taxe foncières : bâti       | 45 849 €                | (2008 : 56 021 €)         |
| non bâti                    | 6 984 €                 | (2008 : 6 981 €)          |
| Taxe professionnelle :      | 71 946 €                | (2008 : 87 515 €)         |
| <b><u>Total général</u></b> | <b><u>245 860 €</u></b> | <b>(2008 : 271 050 €)</b> |

Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante sont les ressources provenant des loyers et des charges payés par les occupants habituels ou occasionnels des locaux communaux.

En 2008, les loyers encaissés se sont élevés à 141 600 € contre 132 600 € prévus.

Cette recette devrait encore être de l'ordre de 145 000 € en 2009 malgré la vente de bâtiments loués jusqu'alors.

Les remboursements de charges sont prévus pour 22 100 €.  
Le total du crédit proposé au chapitre 75 est de 167 100 €.

#### Chapitre 76 – Les produits financiers.

C'est à ce chapitre que seront comptabilisés les intérêts des placements de fonds effectués depuis septembre 2008. Ils sont estimés à 11 000 €

#### Chapitre 77 - Les produits exceptionnels

Il a été vu plus haut que la dotation de solidarité communautaire autrefois inscrite à ce chapitre était maintenant prévue au chapitre 73 – Par ailleurs, une modification de l'instruction comptable fait désormais obligation de prévoir les cessions d'immeubles non plus à l'article 775 mais au chapitre 024 de la section d'investissement. Par conséquent le crédit prévu cette année au chapitre 77 est limité à 5 000 €. (il est à noter que si les prévisions de cessions s'effectuent à la section d'investissement, l'encaissement effectif, s'effectue lui à l'article 775).

Le total des recettes réelles de fonctionnement prévues pour 2009 s'établit aux environs de 3 671 500 € contre 3 673 300 € prévus en budget primitif 2008 et 3 760 800 € réalisés (hors cessions immobilières – 605 900 € - prévues en investissement et comptabilisées en fonctionnement

La différence entre les dépenses réelles et les recettes réelles de fonctionnement est de 205 500 € qu'il est proposé d'affecter à la section d'investissement, abondé de 44 500 € provenant de l'excédent reporté qui s'élève à 925 532€. Sera également transférée à la section d'investissement, par le biais de dotations aux amortissements, la somme de 108 900 €. Ce sont donc au total 358 900 € qui seront transférés en section d'investissement

#### La section d'investissement

#### **Les recettes :**

Chapitre 10 – Les dotations, fonds divers et réserves s'élèveront à 1 122 600 € et seront constituées de :

- l'affectation d'une partie des résultats de 2008 soit 861 450.16 € correspondant au déficit de la section d'investissement constaté à la fin de l'exercice 2008.

- du Fonds de Compensation de la TVA (en 2009, la Commune récupérera la TVA sur les investissements réalisés en 2007) et de la taxe locale d'équipement. Ce montant sera d'environ 261 200 € contre 151 819 € en 2008.

Chapitre 13 – Subventions d’investissements – Sont prévus 175 750 € correspondant aux subventions déjà attribuées ou escomptées de l’État (DGE) et du Département pour le projet de réaménagement de la salle Gambetta soit 80 425 € et pour la mise en conformité de la cuisine du Groupe Scolaire soit 95 325 €

Chapitre 16 – Emprunts – Il avait été inscrit un emprunt de 200 000 € au budget primitif 2008, qui a été reporté à la clôture. Compte tenu des autres recettes prévues, il est proposé d’en réduire le montant de 39 835 €. Il ne s’avèrera de toute façon nécessaire de recourir à l’emprunt que si l’ensemble des dépenses proposées étaient réalisées à 100 % ce qui est quasiment impossible.

Chapitre 024 – Cessions immobilières – À ce chapitre sont inscrites les recettes attendues des ventes de terrains et de bâtiments. Il est prévu une recette de 569 615 € (517 500 € provenant de la 4<sup>e</sup> et dernière annuité de la SCCV Bellevue sur l’eau, 38 500 € de vente à la Brisse et 2 000 € de ventes diverses)

Chapitre 021 et 040 – Les opérations d’ordre de section à section. Il a été indiqué que seraient transférés de la section de fonctionnement à la section d’investissement la somme de 358 900 €

Les recettes de la section d’investissement s’élèveraient donc à 2 386 980 €. Elles permettraient de faire face aux dépenses proposées ci-dessous :

### **Les dépenses :**

Chapitre 16 – Les Emprunts et dettes assimilées s’élèveront à 242 100 € (contre 223 970 € en 2008). Une augmentation du remboursement en capital et une baisse des intérêts, telle que celle constatée en section de fonctionnement, traduit un vieillissement de la dette – On rembourse plus d’intérêts que de capital au début d’un emprunt qu’à la fin.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles – Le report est de 2 500 €, il est proposé de l’abonder de 7 500 € - Ce chapitre concerne les frais d’études, les frais d’insertion et les achats de logiciels.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles – Le report est de 135 400 € dont 117 000 € pour les seules acquisitions foncières. Il est proposé de l’abonder de 93 400 € et d’inscrire au budget :

- une provision complémentaire de 30 000 € pour constitution de réserves foncières
- 20 000 € pour l’acquisition d’un tracteur pour les services techniques
- 10 000 € pour l’acquisition de matériel informatique dont 7 000 € pour le remplacement du réseau de l’École Jean Moulin
- 15 000 € pour l’acquisition de mobilier pour divers services et établissements
- 31 300 € pour l’achat de divers matériel dont une partie programmée dans la Plan communal de Secours ainsi que le matériel nécessaire à la mise en œuvre du programme « Propreté de la Ville » conçu par le Conseil Municipal des Enfants

Chapitre 23 - Immobilisations en cours – C'est à ce chapitre que sont inscrits les crédits concernant les gros travaux.

Les reports de l'exercice 2008 s'élèvent à 478 262 €. Il est proposé d'inscrire pour 2009, 561 868 € de nouveaux crédits, le tout étant ainsi réparti :

- établissements scolaires et annexes :
  - au groupe scolaire Jean Moulin (toiture, remplacement de portes issues de secours, clôture, abribus)
  - à l'école maternelle (aménagement d'une ancienne classe en réfectoire, réfection de la salle de motricité)
  - mise en conformité de la cuisine du restaurant scolaire
  - RASED (changement des menuiseries extérieures)
- projet de maison médicale
  - inscription de 2 provisions de 50 000 € chacune, l'une pour l'acquisition de terrain l'autre pour les études
- installations sportives et annexes
  - peintures de douches et de vestiaires salle Jo-Loubriat, poursuite de la clôture terrain d'entraînement de rugby, réfection du préfabriqué du Saut du Loup pour le tennis et/ ou le badminton.
- divers bâtiments communaux
  - Square Victor Hugo (achèvement des peintures extérieures de 2 bâtiments préfabriqués)
  - Salle Gambetta (réaménagement après allègement du programme qui sera ramené de 350 000 € à 226 000 €)
  - Services techniques (diverses remises en état et clôture)
  - Réfection des rambardes à l'angle du bd Gambetta et de la route de Lauzun
  - Aménagement d'un pigeonnier
  - Mise en conformité électrique des locaux affectés à l'association les Clés
- Hôtel de ville
  - poursuite de la réfection de la cage d'escalier côté secrétariat avec création d'un nouveau palier pour l'ascenseur, de divers bureaux et pose de stores extérieurs.
- Parc privé de la ville
  - création d'un désenfumage dans la cage d'escalier de la résidence Ardoise
  - réfection d'un appartement rue du 8 mai 1945
  - travaux sur le bâtiment D la Brisse (2° pan de toiture, menuiseries extérieures du rez-de-chaussée façade sud-ouest)

- Voirie
  - provision pour les études de mise en sécurité de la D 933 (avenue de Grammont – avenue Alfred Court)
  - la réfection des trottoirs boulevard de Lattre (si la SAUR effectue les travaux de remplacement de compteurs)
  - des émulsions à la zone d'activités de la Brisse, chemin du Moreau, sur le parking et à l'entrée de la résidence Ardoise, et à l'entrée du cimetière
  - divers travaux d'enfouissement de réseaux

### **BUDGET ANNEXE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT**

En investissement, il est proposé pour 2009, un programme d'environ 386 000 € concernant l'extension du réseau dans le secteur de la route de Marmande (de l'entrée de la zone artisanale jusqu'au carrefour de la route du Genévrier et route du Genévrier)

Compte tenu de son montant cet investissement devra être financé par un emprunt.

Par ailleurs, il sera entrepris une 1<sup>o</sup> tranche de suppression des points de dysfonctionnement du réseau, détectés lors des investigations menées à l'occasion de l'établissement du schéma directeur d'assainissement par Aqualys.

### **BUDGET ANNEXE POUR LE COMPLEXE TOURISTIQUE**

Dans l'attente de la suppression effective de ce budget, n'y ont été inscrits que :

- le remboursement des emprunts (13 150 € en intérêts et 22 600 € en capital)
- les amortissements pour 1 270 €
- la reprise du déficit d'investissement de 2008 et l'affectation du résultat correspondant soit 20 214 €

### **BUDGET ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT DU RAY**

Les travaux d'aménagement sont terminés. Ne sont donc comptabilisées en dépenses que les intérêts de l'emprunt relais en cours, soit environ 7000 € et des écritures d'ordre relatant les variations de stocks de terrains.

En recettes, figureront les ventes des terrains qui, si elles se réalisaient toutes sur l'année, s'élèveront à 25 000 €.

L'emprunt relais de 160 000 € contracté pour réaliser les travaux, dans l'attente de la vente des terrains, arrive à échéance en 2009. Il conviendra en cours d'année de déterminer de quelle façon il sera soldé. Dans un premier temps, il est proposé de le rembourser à l'aide de l'excédent reporté et d'un nouvel emprunt de 65 000 € dans l'attente de la vente des derniers lots.

Le débat n'a pas donné lieu à vote.

## TARIFS POUR LA REGIE DES SPECTACLES

Sur proposition de la Commission chargée des affaires culturelles, le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des entrées aux diverses manifestations culturelles organisées par la Commune ainsi que le prix de vente des boissons, pâtisseries et confiseries vendues à l'occasion de ces manifestations.

### Manifestations culturelles

| Montant total des cachets<br>Artistes + techniques – location salle + frais<br>divers | Jauge<br>maxi | Adultes | Enfants |
|---|---------------|---------|---------|
| De 0 à 500 €  | - de 200      | 5 €     | 3 €     |
|   | 200 et +      | 3 €     | 2 €     |
| De 500 à 700 €  | - de 200      | 6 €     | 4 €     |
|   | + de 200      | 4 €     | 3 €     |
| De 700 à 1000 €   | - de 200      | 8 €     | 5 €     |
|   | + de 200      | 6 €     | 4 €     |
| De 1 000 à 1 300 €  | - de 200      | 10 €    | 6 €     |
|   | + de 200      | 8 €     | 5 €     |
| De 1 300 à 1 500 €  | - de 200      | 12 €    | 7 €     |
|   | + de 200      | 9 €     | 6 €     |
| De 1 500 à 1 800 €  | - de 200      | 14 €    | 8 €     |
|   | + de 200      | 11 €    | 7 €     |
| De 1 800 à 2 500 €  | - de 200      | 16 €    | 10 €    |
|   | + de 200      | 13 €    | 9 €     |
| De 2 500 à 3 500 €  | - de 200      | 18 €    | 12 €    |
|   | + de 200      | 15 €    | 10 €    |
| De 3 500 à 5 000 €  | - de 200      | 20 €    | 15 €    |
|   | + de 200      | 18 €    | 10 €    |
| + de 5 000 €  | - de 200      | 25 €    | 10 €    |
|   | + de 200      | 22 €    | 10 €    |

### Tarifs pour la Buvette :

| Type de produits      | 25 cl     | 33 cl      | 50 cl     |
|-----------------------|-----------|------------|-----------|
| Bière                 | 1.50 €    | 2 €        | 3 €       |
| Coca, Schweppes, etc. | -         | 2 €        | 3 €       |
| Jus de fruits         | 1.50 €    | 2 €        | 3 €       |
| Eau                   |           | 1 €        | 1.50 €    |
|                       | Petit (e) | Moyen (ne) | Grand (e) |
| Glaces cônes          | 2 €       | 3 €        |           |
| Pâtisseries portion   | 1.50 €    | 2 €        | 2.50 €    |

Adopté à l'unanimité

## **AMORTISSEMENTS – FIXATION DE DUREE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs délibérations fixent les durées d'amortissement de divers biens tels que les véhicules, mobiliers, matériels informatique etc... Il indique qu'aucune cependant ne fixe la durée d'amortissement des logiciels achetés par la Collectivité. Il est proposé de fixer cette durée à celle préconisée par les textes soit 2 ans.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

Fixe à 2 ans la durée d'amortissement des logiciels achetés par la Collectivité.  
Adopté à l'unanimité

## **REHABILITATION DE LA SALLE GAMBETTA - MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire expose que la précédente municipalité avait programmé la réfection de la salle Gambetta et qu'à cet effet deux dossiers de demandes de subvention avaient été déposés fin 2007 au titre de l'année 2008. La municipalité élue en 2008 a décidé de poursuivre le projet tout en le réévaluant de façon à minimiser la dépense dont le montant prévisionnel était de 262 000 € H.T. Il a donc été demandé au maître d'œuvre M. SOBAC de revoir le projet, conformément aux souhaits exprimés par les diverses commissions qu'une partie des travaux soit réalisée en régie par le personnel des services techniques. Les travaux traités par l'Architecte ont ainsi été ramenés à 135 000 € H.T.

Il convient par conséquent de revoir le marché de maîtrise d'œuvre. Le taux de rémunération ne change pas et reste fixé à 12 % mais le montant de la rémunération sera de 31 500 € au lieu de 16 200 €.

Le Conseil Municipal,  
Considérant les profondes modifications apportées au projet initialement établi pour le réaménagement de la salle Gambetta,  
Considérant les conséquences de ces modifications sur le travail du maître d'œuvre,  
Après avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer un marché de maîtrise d'œuvre à passer avec M. Alain SOBAC, architecte DPLG, rue Bernard Palissy à MIRAMONT DE GUYENNE pour un montant prévisionnel de travaux de 135 000 € HT, un taux de rémunération de 12 % et un montant prévisionnel de rémunération de 16 200 € H.T.

Adopté à l'unanimité

## **CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE TRAVAIL ET ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX A LADITE COMMISSIONS**

Après avoir rappelé les dispositions des articles L. 2121-22, 1er al. et L. 2122, al. 3 du Code Général des Collectivités Territoriales et indiqué que les travaux du Conseil Municipal ne résultent pas seulement des réunions en séance plénière, mais également des commissions où une bonne part du travail d'étude de projets et de préparation des délibérations est réalisée, le Maire propose la constitution d'une nouvelle commission de travail chargée de réfléchir et établir des propositions concernant les problèmes de sécurisation et d'aménagement de la D 933 dans sa portion dénommée rue Alfred Court.

Le conseil municipal,  
Après avoir délibéré,

1°) ACCEPTE la proposition du Maire de créer cette nouvelle commission de travail,

2°) PROCÈDE à l'élection des membres de cette commission :

### **Commission J : Sécurisation et aménagement de la D 933**

Alain JORDANA – Michelle BION – Jean LEROUX – Claude ROUSSILLE - - Jacques FRESCHI – Jean Noël VACQUÉ - Joseph SALVI - Roger PERON – Jocelyne COMBLON

---oo0oo---